



CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES
DE LA VILLE DE SEZANNE

AUTORISATION PARENTALE

Nous soussignés, père, mère, représentant
légal du (de la) jeune mineur(e)

- 1 - Donnons notre accord pour que notre enfant participe au Conseil Municipal de Jeunes.
- 2 - Avons noté que les réunions du Conseil Municipal de Jeunes ont lieu à la mairie et les convocations donneront toujours une heure de fin de réunion (*merci de cocher ci-dessous le mode de retour choisi pour votre enfant*).
 - Nous autorisons notre enfant à rentrer seul à la maison
 - Nous viendrons chercher notre enfant ou il rentrera sous la responsabilité d'un autre adulte dont nous communiquerons par écrit le nom aux services municipaux
- 3 - Nous engageons à prévenir la mairie le plus rapidement possible en cas d'absence de notre enfant aux réunions et/ou activités du CMJ.
- 4 - Avons noté que les actions du CMJ pourront être relatées sur le site Internet de la commune, dans le bulletin municipal « Sézanne Infos » ou la presse et qu'afin de respecter le droit à l'image de chacun, la loi prévoit que la diffusion de photos ou de vidéos de mineurs soit soumise à l'accord exprès des parents (*merci de cocher votre choix ci-dessous*).
 - Nous autorisons la diffusion de photos de notre enfant, prises dans le cadre du Conseil Municipal de Jeunes, dans la presse, Sézanne Infos ou sur le site Internet de la commune.
 - Nous n'autorisons pas la diffusion de photos de notre enfant, prises dans le cadre du Conseil Municipal de Jeunes.

Fait à Sézanne, le

Signature des représentants légaux